

Monsieur le Président de l'Université de La Réunion,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service du 24/05/2024 parue au BOESR n° 26 du 27/06/2024, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2025 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration du 14/12/2022 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4423, en Anglais, de la composante Maison des Langues est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	DUMONTEIL	JULIE	MCF	70
M.	HARGASSER	REINHOLD	PRAG	0421
Mme	HAUTIN	VILASNEE	PR	11
Mme	HITILLAMBEAU SALIMAN	JULIETTE	PRAG	0422
M.	KANTE	ISSA	MCF	11
Mme	LYNCH	EDEL	PRCE	0422

Article 3 : Monsieur Reinhold HARGASSER est nommé président de cette commission.

Article 4 : Madame la directrice générale des services par intérim de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 24/04/2025



Monsieur le Président de l'université

PR. Jean-François HOARAU